

# Échos DP Cadres Réseau

## Réunion du 13 septembre 2016



La réunion s'est déroulée sous la présidence de M Gilles CHEVAL Directeur Territorial Auvergne Rhône Alpes.

Dominique FAUCHER (Agence Projets) est venu présenter les travaux d'extension de la Commande Centralisée du Réseau Rhône Alpes.

Globalement la qualité des réponses préparées pour cette réunion a été très médiocre. Même si le président n'est tenu de fournir les réponses définitives que dans les 6 jours suivant la réunion, l'UNSA Ferroviaire demande qu'à l'avenir les réponses dites provisoires soient beaucoup plus abouties pour cette réunion déplaçant des cadres de toute la région Auvergne Rhône Alpes.

En particulier l'UNSA Ferroviaire demande plus d'attention dans la lecture des questions, les réponses devant être en adéquation avec les éléments demandés.

Il est également anormal que certains établissements n'aient pas envoyé leurs éléments de réponse avant la réunion et que le président laisse perdurer de telles situations.

Par ailleurs les CE Siège, Circulation et Maintenance & Travaux étant des instances nationales et éloignées du terrain, nous demandons que les questions concernant les difficultés régionales de fonctionnement, les difficultés de production, les évolutions d'organisation etc... soient traitées dans l'instance régionale DP.

### Notion de zone normale d'emploi

La zone normale d'emploi est constituée des installations situées à moins de trois kilomètres du Lieu Principal d'Affectation (LPA, ex UA). Dans les grands centres de l'ex région de Lyon, le texte LY RH 00004 (Consigne Régionale PS 2 E n°1 du 27 aout 1985) est toujours applicable et définit les limites spécifiques des zones normales d'emploi à l'intérieur desquelles les agents appelés à travailler ne perçoivent pas d'allocation de déplacement.

Sur les ex régions Alpes et Auvergne, aucun texte n'existe.

Le président de l'instance envisage de faire créer un texte SNCF Réseau pour reprendre et actualiser les données.

## Formation

Le Compte Personnel de Formation (CPF) donne droit à des heures de formation. Les agents peuvent disposer de ces heures pour faire financer des formations **hors temps de travail**. En revanche, l'utilisation du CPF **sur le temps de travail** est soumise à l'accord de l'Entreprise. Malgré des promesses faites en 2015, à ce jour aucune liste de formations éligibles sur le temps de travail n'a encore été dressée. L'accord de l'entreprise reste au bon vouloir de l'établissement !  
L'UNSA Ferroviaire redemande qu'une liste de formations éligibles soient fournie.

## Titres Restaurant

Rappel : en novembre 2015, l'UNSA-Ferroviaire a négocié et validé un accord collectif ouvrant droit aux titres-restaurant pour tous les salariés sous conditions cumulatives:

- de disposer d'une coupure dans sa journée de travail,
- de ne pas disposer d'un restaurant d'entreprise accessible dans un périmètre de 10 minutes à pied (aller),
- de ne pas percevoir d'allocation de panier (obligation légale).

Seuls les jours de présence effective du salarié **dans sa zone normale d'emploi** ouvriront droit à attribution d'un nombre correspondant de titres-restaurant. Ce qui signifie que pour les situations de déplacement (hors zone normale d'emploi), les allocations de repas et complètes continueront d'être payées comme avant.

Les Titres-Restaurant seront dématérialisés sur une carte à puces. La valeur de chaque Titre-Restaurant dématérialisé sera de 7€, financés pour 3,50 € par la SNCF, et pour 3,50 € par le salarié (part agent prélevée sur paie).

L'accord d'entreprise prévoyait initialement une mise en application au 1er octobre 2016. L'appel d'offres lancé par la SNCF pour la mise en place des Titres-Restaurant a fait l'objet d'un référé par l'un des prestataires non retenus. La décision rendue par le Tribunal administratif conduit la SNCF à reprendre la procédure depuis le début...Compte tenu des délais de procédures incompressibles, la mise en place des Titres-Restaurant ne pourra désormais avoir lieu avant le 1er février 2017.

Pour les agents en détachement sur une autre entité de la même zone d'emploi (cas notamment dans l'agglomération lyonnaise), le Président indique que le l'éligibilité est examinée **en fonction du LPA officiel**.



**TITRES-RESTAURANT**

## GIR

Le Président indique que les arrêts maladie n'ont pas d'impact mathématique et automatique sur la GIR. Ce qui est regardé, c'est l'atteinte des objectifs. L'UNSA Ferroviaire rappelle que certaines entités SNCF Réseau expliquent néanmoins avoir des **modes de calculs** imposant de tenir compte des arrêts maladie !

## Allègement de la charge de travail des DPX

Le Président explique qu'un bilan national est en préparation (alors que le président du CE M&T nous assurait qu'il n'y avait aucun reporting !). Ce bilan est prévu à être présenté dans le séminaire des managers prévu fin septembre.

## Evolution d'organisation à venir

-A la Direction Territoriale deux pôles sectoriels projets vont être créés (Alpes et Rhodanien Auvergne).

-Les locaux de l'Infrapôle Rhodanien au Danica vont être réaménagés d'ici fin mars 2017. Nos élus CHSCT suivront ce dossier attentivement et resteront à la disposition des agents concernés.

## Suspension de circulation sur les lignes de la région

Ligne Thiers Montbrison – La Direction Territoriale a déclaré dans la presse la suspension sine die de la circulation des trains sur ce tronçon ainsi que la mise en place d'une ligne d'autocars de remplacement. SNCF Réseau estime à 53 millions d'euros le montant des travaux qui seraient nécessaires sur la ligne, pour une réouverture qui ne pourrait se faire avant 2019.

La fermeture de la ligne Souillac à Viescamp a aussi été annoncée du 21/10/16 au 09/01/17 en raison de risques de déshuntages. L'Installation de compteurs d'essieux est estimée à 800 000 euros.

Par contre des mesures organisationnelles, techniques et sécurité ont été spécialement prises pour maintenir ouverte la ligne St Germain-Gannat-Aigueperse-Riom en période automnale (installation de compteurs d'essieux).

L'UNSA Ferroviaire déplore les suspensions de circulations, contraire au service public attendu par les voyageurs, et perturbantes pour la personnel SNCF (fluctuation des besoins en personnel).

Le Président indique que plus globalement un plan de sauvegarde régional des lignes 7 à 9 est en préparation et sera présenté fin septembre. D'ici là le président du Conseil Régional rencontrera le secrétaire d'état aux transports pour l'obtention de financements supplémentaires.



Le plan comprendra trois options, selon les lignes :

- Régénération
- Sauvegarde
- Renoncement et si besoin arrêt.

Le Président indique qu'il n'est pas prévu en Auvergne Rhône Alpes de sous-traiter la Prestation Gestion de l'Infrastructure, process d'organisation lancé par RFF et repris par SNCF Réseau. D'après le Président, ce n'est pas dans les orientations régionales.

L'UNSA Ferroviaire rappelle que c'est une insuffisance de maintenance qui conduit désormais à fermer des lignes.

Les travaux sur les lignes St Etienne-Le Puy et Lozanne-Paray sont d'ores et déjà actés pour 2017.

## Audit sur les voies de service

Le président explique que les recettes des voies de service ne couvrent pas les frais, qu'il faut redéfinir les besoins et réviser les modes d'exploitation.

## Géolocalisation des véhicules routiers

Le président refuse d'entendre que le sujet est bien de la compétence DP : or la géolocalisation peut constituer une atteinte aux libertés individuelles. Elle nécessite des précautions et l'application d'un cadrage juridique.

## Commande Centralisée du Réseau Rhône Alpes

Projet Centre Circulation Grand Ouest Lyonnais : Après le PRS de Lyon Part Dieu et les Postes de Guillotière, l'intégration des postes de Lyon Perrache P1 et P2, Lyon Vaise P1 et P2, Lyon Perrache Marchandises et Lyon Guillotière P2 constitue la 3ème phase de la CCR avec une mise en service pendant le WE du 11 novembre 2016.

Phases à venir de la CCR :

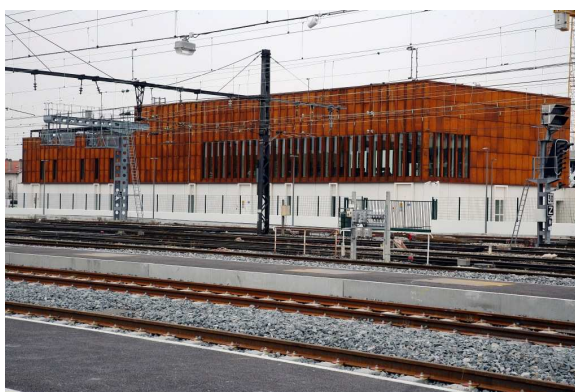
-intégration du COGC : 2018

-secteur circulation Sud Lyonnais (de Tain à Bollène) : juin 2019

-intégration des postes de Sibelin à St Vallier (déploiement du secteur circulation Sud Lyonnais permettant la jonction avec le Nœud Ferroviaire Lyonnais) : 2022

Le projet vise à améliorer l'exploitation et à faire un saut de productivité, mais c'est aussi une pertinence pour régénérer les postes d'aiguillage. C'est donc un projet qui devrait renforcer la sécurité mais qui malheureusement supprimera beaucoup d'emplois à l'EIC.

La souplesse pour M&T et les protections travaux restera à apprécier.



*La prochaine réunion des DP Cadres est prévue **Mardi 15 novembre 2016**  
Nous restons à votre disposition pour collecter vos questions jusqu'au 3 novembre.*

**L'UNSA-Ferroviaire, créateur de lien social, travaille à votre service.**



*Si vous souhaitez recevoir automatiquement les publications DP Cadres du bureau régional de l'UNSA FERROVIAIRE, merci de faire votre demande par simple courriel adressé à [thevenot.n@unsa-ferroviaire.org](mailto:thevenot.n@unsa-ferroviaire.org) et de nous indiquer votre adresse mail personnelle.*

Vous pouvez consulter notre site via : Intranet ou Internet <http://www.unsa-ferroviaire.org>